NATIONS UNIES

S

Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3011
3 octobre 1991

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3011e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 3 octobre 1991, à 20 heures

Président :	M. GHAREKHAN	(Inde)
Membres :	Autriche	M. HOHENFELLNER
	Belgique	M. NOTERDAEME
	Chine	M. JIN Yongjian
	Côte d'Ivoire	M. BECHIO
	Cuba	M. ALARCON DE QUESADA
	Equateur	M. AYALA LASSO
	Etats-Unis d'Amérique	M. PICKERING
	France	M. MERIMEE
	Roumanie	M. MUNTEANU
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. VORONTSOV
	Yémen	M. AL-ASHTAL
	Zaïre	M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA
	Zimbabwe	M. MUMBENGEGWI

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

91-61356 0214L (F)

La séance est ouverte à 21 h 30.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais signaler la présence à la table du Conseil de S. E. M. Alain Vivien, Ministre adjoint des affaires étrangères de la France.

REMERCIEMENTS AU PRESIDENT SORTANT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puisque le Conseil de sécurité tient aujourd'hui sa première séance pour le mois d'octobre, j'aimerais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Jean-Bernard P. H. P. Mérimée, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a assumé la présidence du Conseil au mois de septembre 1991. Je suis sûr de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant nos remerciements sincères à l'Ambassadeur Mérimée pour le grand talent de diplomate et la parfaite courtoisie dont il a fait preuve en dirigeant les travaux du Conseil le mois dernier.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETTRE DATEE DU 30 SEPTEMBRE 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'HAITI AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/23098)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Canada, d'Haïti et du Honduras des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Son Excellence M. Jean-Bernard Aristide, Président de la République d'Haïti, est escorté dans la salle du Conseil de sécurité et jusqu'à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Fortier (Canada) et M. Bermudez (Honduras) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit comme suite à la demande contenue dans une lettre datée du 30 septembre 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies (document S/23098).

Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur le document S/23105, qui contient le texte d'une note verbale datée du 2 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les membres du Conseil ont reçu des photocopies d'une lettre datée du 3 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Equateur et des Etats-Unis d'Amérique, transmettant le texte d'une résolution adoptée le 2 octobre 1991 à une réunion des ministres des affaires étrangères de l'Organisation des Etats américains. La lettre en question et le document qui y est joint seront publiés en tant que documents du Conseil de sécurité sous la cote S/23109.

J'ai maintenant l'honneur d'inviter l'éminent Président de la République d'Haïti, S. E. le révérend père Jean-Bertrand Aristide. Je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à prendre la parole devant le Conseil de sécurité.

Le Président ARISTIDE (Haïti) : Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, chers amis, je vous salue au nom du peuple haïtien et je vous remercie pour les démarches en cours, car nous tous, pour sauver la démocratie menacée par le coup d'Etat qui a eu lieu chez nous le 29 septembre dernier, avons porté notre regard vers cette terre et exprimé ainsi la solidarité de la communauté internationale.

Si avec ceux et celles qui se préoccupent de la sécurité aujourd'hui, nous sommes en communion avec des instances internationales qui luttent pour la démocratie, nous avons la possibilité de dire à l'humanité tout entière que ce danger contre la démocratie en Haïti est aussi un danger contre la démocratie partout à travers le monde. Car ce qui se passe aujourd'hui en Haïti peut se passer ailleurs aussi.

Le Président Aristide

Dans cette perspective, unis à la communauté internationale qui a condamné énergiquement ce crime contre la démocratie, unis à la communauté internationale qui, à travers l'Organisation des Etats américains (OEA), se dirige vers Haïti pour négocier une sortie et ainsi éviter trop de crimes, nous pensons qu'avec vous autres nous pouvons renforcer cette démarche et ainsi sauver la vie de plusieurs personnes.

En quelques heures, un général et un petit groupe de militaires avaient massacré 26 personnes et des centaines de blessés étaient déjà enregistrés. Ce fut dans la nuit du 28 au 29 septembre dernier.

Ce soir même, nous avons appris le retour de criminels notoires chez nous, prêts à renforcer ce petit groupe au pouvoir et ainsi prêts à massacrer des gens et ainsi tuer certainement la démocratie.

Personnellement, le 30 septembre dernier, au quartier général des forces armées d'Haïti, j'ai eu l'occasion de voir arriver certains criminels notoires qui étaient en prison, tel le major Isidore Pognon, célèbre pour avoir tué et fait tuer beaucoup de gens à la suite de Papa Doc à Fort Dimanche, lieu de torture célèbre. Des gens arrêtés pour trafic de drogue ont été libérés ce 30 septembre dernier. Voilà un pays où le peuple veut mourir pour que la démocratie vive, mais il se trouve aujourd'hui en face d'un général assoiffé de pouvoir, prêt à assassiner pour garder ce pouvoir et ainsi tuer la démocratie.

Grâce à vous autres, grâce aux efforts déjà déployés au niveau international, nous, peuple haïtien, sommes convaincus que nous pouvons donner une leçon historique pour sauver la démocratie, non seulement en Haïti, mais là où elle serait menacée aussi par les militaires.

Il est question certainement de nous diriger, non pour décider à la place du peuple haïtien, mais comme vous le savez et comme vous le dites si bien, pour décider avec le peuple haïtien. C'est ce peuple qui, à travers les provinces d'Haïti, depuis le 28 septembre, dit non à cette dictature, préfère rester à la maison au lieu de sortir dans la rue, et sort dans la rue quand c'est possible, mais à l'intérieur comme à l'extérieur toujours en disant non à la dictature.

Le Président Aristide

C'est ce peuple qui, utilisant les moyens de non-violence pour protester contre cette dictature, attend le soutien de la communauté internationale, votre soutien à vous, pour qu'ensemble nous puissions témoigner de notre volonté de vivre dans la démocratie, pour la démocratie, contre la dictature. C'est aussi ce peuple qui attend de vous autres un appui pour protéger les droits humains. La protection des droits humains implique une démarche où nous pouvons fortifier les institutions de chez nous. La protection des droits humains implique cette démarche où nous pouvons faire face à des structures d'exploitation, d'injustice, de dictature. Isolés ou seuls en Haïti, cela aurait été bien difficile pour nous, peuple haïtien, de faire face à cette situation combien dramatique, où les armes et la botte militaire sont toujours prêtes à écraser un peuple qui veut donner sa vie et lutter pacifiquement pour la démocratie.

Je ne serai pas long. Je me contenterai de vous dire qu'avec vous autres, nous avons la ferme conviction qu'une fois de plus -- continent latino-américain, les Antilles et la Caraïbe, et le reste du monde, nous dirons oui à la démocratie, non à la dictature militaire, oui à la solidarité de la communauté internationale et non à l'isolement.

Vous connaissez l'histoire de notre pays, et nous sommes prêts à prolonger cette histoire, une histoire tissée de luttes pour la paix, une histoire tissée de luttes pour la justice, une histoire tissée de luttes pour la solidarité de la communauté internationale, brûlant de vivre, partout et toujours, dans la démocratie.

C'est ce souhait que nous formulons, un souhait dont les racines déjà sont plongées dans une réalité, car vous êtes en marche, la communauté internationale est en marche. Avec vous autres, nous pourrons fortifier les institutions défendant les droits humains et sauver cette démocratie. Je le redis, c'est avec l'aide de la communauté internationale que nous avons pu réaliser les élections libres, honnêtes, démocratiques le 16 décembre 1990 chez nous. C'est aussi avec l'aide de la communauté internationale que nous pouvons sauver cette démocratie menacée.

Si jamais, demain, une délégation arrive chez nous et essaye de frayer la voie de sortie, tout en pensant à la justice qui doit être faite au-delà des frontières au cas où ces criminels abandonneraient le pouvoir, nous vous

Le Président Aristide

dirons encore une fois merci et mille fois merci. Si jamais nous pouvons accueillir toute aide capable de nous aider à renforcer les structures démocratiques, nous vous dirons merci et mille fois merci. Si jamais nous pouvons continuer à penser à vous et à accueillir votre aide - aide humanitaire - pour fortifier une police capable de protéger les vies et les biens sans être obligés de nous appuyer sur les structures d'une armée qui a toujours lutté pour la dictature quand elle aurait dû lutter pour la démocratie, si tout ceci arrive grâce aussi à vous, nous ne cesserons jamais de vous exprimer notre gratitude.

Merci pour les démarches en cours, au nom du peuple haïtien. Merci pour la compréhension que vous avez manifestée à notre endroit. Merci au nom des victimes de chez nous qui peuvent être comptées par centaines, car leurs parents, leurs amis n'auraient pas aimé voir les victimes se multiplier. Je vois passer devant moi, au moment où je vous parle, des gens paisibles que j'ai connus et qui ont été tués tout en me demandant combien d'autres seront massacrés si jamais une intervention selon les normes ne met pas un frein, une fois pour toutes, à cette tentative d'assassiner la démocratie. Merci mille fois au nom du peuple haïtien pour ce qui est fait, pour ce qu'on est en train de faire, avancer la cause de la démocratie. Merci.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Président de la République d'Haïti, S. E. M. Jean-Bertrand Aristide, de sa déclaration.

Je suis sûr que je reflète les sentiments de tous ceux qui sont présents dans cette salle, lorsque je dis que nous avons été profondément émus par l'allocution de Votre Excellence au Conseil de sécurité. Les événements graves qui ont eu lieu dans votre pays méritent d'être condamnés avec fermeté. Ils représentent une usurpation violente de l'autorité démocratique et du pouvoir dans votre pays. Nous exigeons le renversement immédiat de la situation et la restauration du Gouvernement légitime en Haïti.

Nous avons vu la résolution qui a été adoptée par l'Organisation des Etats américains à Washington, tôt ce matin. Nous appuyons cette résolution, et nous appuyons les efforts de l'Organisation des Etats américains pour restaurer l'autorité légitime en Haïti. Nous espérons tous que Votre Excellence pourra bientôt retourner dans son pays bien-aimé, et pourra reprendre ses légitimes fonctions aussitôt que possible.

Son Excellence M. Jean-Bertrand Aristide, Président de la République d'Haïti, est escorté hors de la salle du Conseil de sécurité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le prochain orateur est le représentant du Honduras, qui souhaite faire une déclaration en sa qualité de Président du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour le mois d'octobre 1991. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. FLORES BERMUDEZ (Honduras) (interprétation de l'espagnol) : Au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, je remercie les membres du Conseil de sécurité de la décision qu'ils ont prise d'entendre en cette instance importante le Président Jean-Bertrand Aristide, qui a exposé de façon claire les événements qui se sont produits dans son pays. C'est pourquoi au nom de la région latino-américaine et caraïbe je voudrais faire les remarques suivantes.

Comme on le sait fort bien, l'Assemblée générale des Nations Unies, par sa résolution 45/2 de 1990, a appuyé le processus électoral démocratique en Haïti. Dans cette résolution, il est demandé au Secrétaire général, notamment, d'apporter, en coopération avec les organismes régionaux et les

M. Flores Bermudez (Honduras)

Etats Membres, le soutien le plus large possible au Gouvernement d'Haïti afin d'envoyer un groupe d'observateurs en relation avec le processus électoral qui allait se dérouler dans ce pays.

Tant le peuple haïtien que la communauté internationale ont accueilli avec une vive satisfaction le succès de ce processus électoral.

A la suite de celui-ci Jean-Bertrand Aristide a accédé à la présidence, devenant ainsi le premier Président démocratiquement élu en Haïti, qui a prêté serment le 7 février 1991.

Avec surprise et indignation le monde a appris le lundi 30 septembre dernier qu'une action militaire brutale avait déposé le Président élu constitutionnellement. Cet acte a suscité des protestations tant en Haïti que dans les villes principales d'autres pays.

L'Organisation des Etats américains (OEA), par une résolution de son conseil permanent, a convoqué le 30 septembre dernier une réunion spéciale des ministres des affaires étrangères, conformément à la résolution 1080 (XXI-O/91), afin d'examiner la situation d'Haïti.

Hier soir, après avoir entendu le Président Jean-Bertrand Aristide, la réunion spéciale des ministres a adopté la résolution MRE/RES.1/91, qui, outre le fait de condamner ce qui s'est passé, exige la pleine application de l'état de droit, du régime constitutionnel et le rétablissement immédiat du Président Jean-Bertrand Aristide dans l'exercice de son autorité légitime.

Pour s'acquitter de ce mandat, demain une mission composée du Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains et des Ministres des affaires étrangères de l'Argentine, de la Bolivie, du Canada, du Costa Rica, des Etats-Unis d'Amérique, de la Jamaïque, de Trinité-et-Tobago et du Venezuela, se tiendra en Haïti pour dire à ceux qui détiennent le pouvoir de fait que les Etats américains rejettent cette interruption de l'ordre constitutionnel, et porter à leur connaissance les décisions adoptées par les Ministres.

En outre, les gouvernements de notre région ont déclaré publiquement leur rejet de l'action inacceptable qui a interrompu la vie démocratique en Haïti.

Etant donné l'engagement pris par l'Assemblée générale des Nations Unies de promouvoir le processus électoral en Haïti et en raison du droit souverain qu'a ce peuple de décider de son propre destin, et compte tenu des efforts que le peuple haïtien a déplo pour consolider ses institutions démocratiques,

M. Flores Bermudez (Honduras)

de même qu'en raison des événements graves survenus en Haïti dont on a fait largement mention, le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a demandé l'inscription d'un point intitulé "Crise de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti" à l'ordre du jour de la session actuelle de l'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 15 de son règlement intérieur.

M. Flores Bermudez (Honduras)

L'urgence de cette requête est évidente. L'ordre constitutionnel a été brutalement altéré, les moyens de communication font état des nombreuses pertes de vies humaines et des mesures de répression par lesquelles les auteurs du putsch s'efforcent de consolider leur pouvoir.

Il est donc urgent que le peuple haïtien sente que la communauté internationale soutient ses aspirations démocratiques légitimes et qu'en même temps, ceux qui ont usurpé le pouvoir comprennent que leur comportement inadmissible ne saurait leur profiter et qu'il ne leur profitera pas.

Nous n'aurons de cesse que le Président Aristide exerce à nouveau les fonctions pour lesquelles son peuple l'a élu. Pour cela, il faudra que la solidarité internationale envers Haïti soit plus forte que jamais. La lutte pour la liberté nous concerne tous, et une défaite en Haïti serait une défaite pour la cause de la démocratie. Notre continent se veut être une terre où les dictatures ne puissent prendre racine.

Nous sommes certains, tous autant que nous sommes - et le Président Aristide l'a dit également -, que pour réparer le tort inqualifiable causé en Haïti, nous préférons tous recourir à des moyens diplomatiques et pacifiques. Nous devons bien sûr les utiliser avec toute notre énergie. Notre solidarité doit être inébranlable et sans équivoque. Il nous faut réussir, et vite.

Le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes espère que le Conseil de sécurité appuiera les mesures prises par l'organisation régionale et restera attentif à l'issue de cette importante démarche diplomatique.

Pour terminer, je voudrais, au nom de notre groupe régional, exprimer mes remerciements à tous les pays et groupes de pays qui ont manifesté leur appui aux mesures et actions destinées à rétablir l'ordre constitutionnel en Haïti.

M. BECHIO (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, en ce mois particulièrement chargé où des questions importantes figurent à l'ordre du jour de notre conseil, je me réjouis de vous voir présider nos travaux, convaincu que votre sagesse et votre longue expérience diplomatique garantiront le succès de nos délibérations.

Permettez-moi d'adresser à votre prédécesseur, S. E. M. l'Ambassadeur Jean-Bernard Mérimée, nos félicitations pour la manière compétente avec laquelle il a dirigé nos travaux au cours du mois de septembre.

M. Bechio (Côte d'Ivoire)

Ma délégation a écouté avec beaucoup d'émotion la déclaration du Président d'Haïti et lui apporte son soutien total, en espérant son retour prochain en Haïti pour être rétabli dans ses droits légitimes.

Il est triste de constater que nous nous réunissons une fois de plus en huit jours pour déplorer le recours à la violence en lieu et place du dialogue, de la concertation et de la raison. Une fois de plus le sang a coulé, et chose plus grave, l'utilisation de la force a eu pour seul objectif de renverser un gouvernement démocratiquement élu il y a moins d'un an.

En effet, en envoyant un groupe d'observateurs des Nations Unies chargé de la vérification des élections en Haïti, les Nations Unies ont joué un rôle crucial, couronné de succès, dans l'organisation des élections et l'installation du père Jean-Bertrand Aristide le 7 février dernier comme Président d'Haïti.

Notre délégation ne peut qu'exprimer ses vives préoccupations suite à ce coup de force, qui constitue une interruption regrettable et inadmissible du processus démocratique qui ouvrait la voie à une nouvelle ère de paix et de développement pour le peuple haïtien, éprouvé par tant d'années de dictature. Aussi mon pays appuie-t-il tout effort entrepris dans le cadre régional pour amener les auteurs de ce coup d'Etat à la raison, pour le bien du peuple haïtien tout entier. Ce pays, qui est parmi les plus démunis d'Amérique, a besoin de paix, dans la démocratie, pour concentrer tous ses efforts, toutes ses forces vives dans les efforts de développement économique et social.

L'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité l'aide d'urgence au cours du mois de mai. Cette instabilité politique ne peut que faire obstacle à l'action entreprise par les Nations Unies et d'autres institutions spécialisées pour promouvoir le développement dans ce pays. Les auteurs de ce coup de force doivent avoir à l'esprit l'intérêt du peuple haïtien, ce peuple qui a exprimé sa volonté en élisant de manière démocratique le Président Aristide. Ils ne doivent pas perdre de vue le fait que, sans démocratie, il n'y a pas de paix, et sans paix il ne peut y avoir le nécessaire développement qui met fin à la misère des peuples.

Mon pays est en faveur d'un appui ferme aux efforts entrepris par l'Organisation des Etats américains, qui s'est réunie hier à Washington pour adopter des mesures visant à la restauration du pouvoir légitime en Haïti.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie de le représentant de la Côte d'Ivoire des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. VIVIEN (France) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter, en mon nom personnel et au nom de ma délégation, mes plus vives félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité.

C'est un honneur pour ma délégation et pour moi-même que d'assister ce soir à cette réunion du Conseil de sécurité, à laquelle le Président Jean-Bertrand Aristide a bien voulu personnellement participer.

Qu'il me soit permis tout d'abord, après avoir écouté très attentivement ses propos, de rendre hommage au Président Aristide pour son courage, sa détermination et son dévouement au peuple haïtien, qui, par ses suffrages et son soutien, l'a investi de sa pleine confiance. Nous pouvons imaginer aujourd'hui le désarroi de ce peuple auquel on tente de voler sa victoire.

Notre réunion intervient en effet à un moment tragique de l'histoire d'Haïti.

A la fin de l'année dernière, le peuple d'Haïti avait été en mesure, pour la première fois, de désigner ses représentants par des élections libres et démocratiques. Il avait alors porté à la tête de l'Etat, à une très large majorité, le père Jean-Bertrand Aristide. Les Nations Unies, en assurant le contrôle international du processus électoral, avaient garanti le caractère incontestable de ce scrutin.

Un coup d'état sanglant vient de remettre en cause - et nous espérons que cela sera temporaire - la volonté librement exprimée par les Haïtiens de rejoindre la communauté des Etats démocratiques. Cet acte injustifiable, qui a contraint le Président Aristide à quitter Haïti, et qui s'accompagne d'une répression particulièrement brutale, met la nation haïtienne en très grave péril. Il s'inscrit en outre à l'évidence, dans un continent où la démocratie est devenue la règle générale, à l'encontre de la marche de l'histoire.

M. Vivien (France)

La France a immédiatement condamné avec la plus grande fermeté ce coup d'Etat et a demandé instamment que l'ordre constitutionnel soit rétabli en Haïti. Elle a également eu à coeur, avec le concours d'autres pays amis d'Haïti, d'aider le Président Aristide à échapper aux rebelles. Par ailleurs, notre gouvernement a suspendu son aide bilatérale, à l'exception des actions à caractère strictement humanitaire, jusqu'au rétablissement de l'état de droit et au retour des autorités légitimes.

Au sein de la communauté internationale, l'indignation et la réprobation sont unanimes : j'en veux pour preuves la déclaration du 30 septembre du Secrétaire général des Nations Unies, la résolution adoptée unanimement le même jour par le Conseil permanent de l'Organisation des Etats américains et les fermes condamnations émanant de nombreux gouvernements.

Des décisions ont été prises sans délai partout dans le monde en vue d'isoler le pouvoir de fait en place en Haïti et de marquer la détermination de la communauté internationale d'obtenir le retour des autorités légitimes. La Communauté européenne ainsi que de très nombreux Etats ont suspendu leur aide à Haïti. Les ministres des affaires étrangères de l'Organisation des Etats américains, lors d'une réunion extraordinaire, ont adopté hier à l'unanimité une résolution prévoyant un ensemble de mesures allant en ce sens.

La France apporte son plein soutien à ces initiatives. Elle estime que tout doit être fait pour obtenir la restauration du pouvoir légal en Haïti et pour que le Président Aristide soit à nouveau en mesure d'exercer ses hautes fonctions. A cet égard, les Nations Unies ont une responsabilité particulière à assumer, car une atteinte directe est portée à leur autorité.

Le Gouvernement français estime que les Nations Unies doivent se prononcer au plus tôt pour condamner le coup d'Etat, demander le rétablissement de l'état de droit en Haïti et soutenir les efforts entrepris au plan régional par l'Organisation des Etats américains.

Chacun d'entre nous mesure le caractère exceptionnel des circonstances qui entourent notre réunion. Le chef d'un Etat souverain, légitimement élu lors d'un scrutin libre et démocratique, supervisé par les Nations Unies, s'adresse personnellement à la communauté internationale pour lui demander son appui.

M. Vivien (France)

Pour sa part, la France est prête à répondre à cet appel. Elle y est prête par amitié pour Haïti, auquel l'unissent des liens anciens et étroits, ceux de la langue et de l'histoire. Parce que notre organisation, qui a apporté son concours lors de la tenue des élections et sa garantie quant au déroulement du scrutin et à la régularité des résultats, ne peut rester passive alors qu'est aujourd'hui bafouée la volonté des électeurs haïtiens. Parce qu'enfin, la communauté internationale ne peut plus, à une époque où s'affirment dans le monde la démocratie et le respect des droits de l'homme, accepter que ces valeurs soient si grossièrement violées.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. HOHENFELLNER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je suis certain que vos qualités bien connues de diplomate nous guideront pendant ce mois très difficile. Je tiens également à exprimer ma profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Mérimée de la France pour le travail brillant qu'il a accompli à la présidence du Conseil pendant le mois de septembre.

L'Autriche condamne fermement le récent coup d'Etat militaire en Haïti qui s'est traduit par un renversement provisoire du pouvoir constitutionnel. Ces graves événements, qui ont contraint le Président Jean-Bernard Aristide - premier Président d'Haïti à être élu au cours d'élections libres et démocratiques sous la supervision internationale des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains - à quitter provisoirement son pays pour assurer sa sécurité, sont en contradiction flagrante avec la marche mondiale vers la démocratie, la liberté et le respect des droits de l'homme.

Comme votre prédécesseur, Monsieur le Président, l'a dit le 12 septembre dernier :

> "La roue de l'histoire a tourné. Le vent de la liberté abat les structures anciennes. Nous entrons dans un monde où la part d'ordre a peut-être diminué, mais où la part de l'espérance ne cesse de grandir." (S/PV.3007, p. 3).

M. Hohenfellner (Autriche)

Haïti ne sera pas une exception. Ceux qui détiennent aujourd'hui le pouvoir à Port-au-Prince doivent réaliser que leur pouvoir sera éphémère. Ils peuvent retarder le retour de la démocratie à Haïti mais non l'empêcher.

Nous exigeons la restauration immédiate du gouvernement légitime, démocratiquement élu d'Haïti, le retour à l'ordre constitutionnel et le plein respect des droits de l'homme. Ce n'est qu'ainsi qu'Haïti pourra à nouveau occuper sa place en tant que membre pleinement respecté de la communauté internationale. Ceux qui détiennent à l'heure actuelle le pouvoir doivent réaliser également, avant qu'il ne soit trop tard, qu'ils n'ont d'autre choix que l'isolement. Ils seraient dès lors responsables, devant l'histoire et aux yeux du peuple haïtien, d'avoir privé ce peuple qui souffre depuis si longtemps d'un développement économique et social qui lui est si urgent.

La réaction de la communauté internationale aux événements en Haïti est d'une importance paradigmatique qui dépasse le cas présent. La démocratie et le respect des droits de l'homme sont de plus en plus acceptés en tant que principes fondamentaux de l'évolution future de la société des nations. Un nouveau consensus universel est en train de se façonner, une ère nouvelle est en train de naître. Personne ne l'a mieux décrit que le Secrétaire général dans la déclaration originale qu'il a prononcée devant l'Université de Bordeaux le 24 avril 1991 :

> "Nous assistons nettement à ce qui est probablement un changement irrésistible dans la conviction du public que la défense de l'opprimé au nom de la moralité doit l'emporter sur les frontières et les documents juridiques."

Le Conseil, avec sa détermination nouvelle, peut faire une importante contribution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Représentant permanent de l'Autriche des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. AL-ASHTAL (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes très sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier vos éminentes qualités, grâce auxquelles le Conseil atteindra les objectifs souhaités au cours de ce mois.

M. Al-Ashtal (Yémen)

Je tiens également à remercier l'Ambassadeur français, M. Mérimée, qui a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Nous avons entendu l'importante déclaration du Président légitime d'Haïti, M. Jean-Bernard Aristide. Nous avons entendu ce président démocratiquement élu, contre qui un coup d'Etat a été mené, demander calmement au Conseil et à la communauté internationale d'appuyer la légitimité en Haïti et de l'aider à restaurer le Gouvernement légitime dans ce pays.

M. Al-Ashtal (Yémen)

M. Aristide a été le premier Président à être élu par des élections libres et démocratiques sous surveillance des Nations Unies. Quelques mois à peine après son élection, les auteurs du coup d'Etat ont perpétré leur action criminelle.

La République du Yémen, qui bénéficie d'une expérience démocratique unique dans sa région, condamne énergiquement ce coup d'Etat et déclare son plein appui au Gouvernement légitime d'Haïti.

Nous voulons également présenter nos condoléances aux Haïtiens et aux familles de ceux qui sont tombés victimes de meurtre et d'anarchie.

Nous appuyons les mesures adoptées par l'Organisation des Etats américains pour que la situation revienne à la normale.

Haïti nous a donné un nouveau modèle de progrès démocratique dans le tiers monde. Nous admirons vivement l'expérience unique de ce pays qui fait face à de graves problèmes économiques. Mais nous voyons en même temps dans ce coup d'Etat à Haïti un exemple du danger qui menace les nouveaux régimes démocratiques, en raison de l'absence de traditions démocratiques et du fait que les institutions démocratiques n'ont pas de racines profondes et, plus encore, en raison des crises économiques qu'ils connaissent.

Ceux qui ont perpétré le coup d'Etat ont cherché à le justifier en invoquant un manque de progrès économique, et même l'existence d'une récession. Par conséquent, au moment où nous condamnons le coup d'Etat et demandons aux Nations Unies d'appuyer tous les efforts pour rétablir la légitimité, nous lançons également un appel aux Nations Unies et à tous les pays qui sont en mesure de le faire de prêter assistance à ces pays démocratiques ou en voie de démocratisation dans la tâche qu'ils ont entreprise de bâtir leurs institutions nouvelles.

Nous réaffirmons la nécessité de rétablir le régime légitime en Haïti pour que ces événements servent d'exemple et de leçon à tous ceux qui envisagent de mener des coups d'Etat ou de renverser des régimes légitimes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Yémen des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. NOTERDAEME (Belgique) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Grâce à votre expérience et à vos qualités de diplomate, notre Conseil sera, pendant ce mois d'octobre, entre de très bonnes mains.

M. Noterdaeme (Belgique)

Je tiens également à remercier le Représentant permanent de la France, M. l'Ambassadeur Mérimée, pour la façon à la fois efficace et courtoise dont il a dirigé nos travaux durant le mois de septembre.

Ma délégation a écouté avec une grande attention, et non sans émotion, l'intervention du révérend père Jean-Bertrand Aristide, premier Président librement élu par le peuple haïtien. Elle le remercie de son discours et de son témoignage.

La Belgique tient à réitérer ici sa position, déjà exprimée par son Ministre des affaires étrangères, M. Mark Eyskens, et par la Communauté européenne dans une déclaration faite aujourd'hui à La Haye. Elle réaffirme donc sa condamnation sans réserve du coup d'Etat intervenu en Haïti au mépris de la volonté populaire, son soutien au Président Aristide et aux forces démocratiques haïtiennes, ainsi que son appel au retour immédiat à l'état de droit et à la restauration des autorités légitimes en Haïti. Elle rappelle, en outre, que la Communauté européenne et ses Etats membres ont décidé, dans l'état actuel des choses, de suspendre toute aide économique à Haïti.

Cette position découle de l'attachement qu'éprouve la Belgique pour la démocratie et le droit des peuples à s'exprimer librement au travers d'élections. Récemment encore, mon pays a illustré cet attachement, au sein des Nations Unies, en coparrainant une résolution visant au renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes.

C'est dans cet esprit que la Belgique a participé à plusieurs opérations des Nations Unies visant à permettre à certains peuples de s'exprimer par le biais d'élections libres et équitables : en Namibie, au Nicaragua et, cela relève aujourd'hui d'une ironie tragique, en Haïti même.

La Belgique, membre de la Communauté européenne, du Conseil de l'Europe, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, est convaincue que les organisations régionales ont un rôle à jouer dans la protection, le rétablissement et l'épanouissement de la liberté et de la démocratie. Elle ne peut dès lors que se féliciter de l'attitude ferme adoptée par l'Organisation des Etats américains dans la résolution prise hier à Washington. Ma délégation est d'avis que le Conseil de sécurité doit y apporter son plein appui.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Belgique des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. VORONTSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, qu'il me soit d'abord permis de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et de nous dire convaincus que votre vaste expérience politique et diplomatique est la garantie d'un travail dynamique et efficace du Conseil en octobre.

Je veux également remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de la France, M. Mérimée, qui a manifesté une grande habileté diplomatique dans la direction des travaux du Conseil en septembre.

Nous avons suivi avec beaucoup d'attention et de compassion la déclaration du Président d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide, qui, j'en suis sûr, n'a laissé personne indifférent dans cette salle. Au nom de la délégation soviétique, nous exprimons au Président haïtien notre appui, notre sympathie et notre conviction que la démocratie triomphera à Haïti.

La délégation soviétique a également écouté avec un vif intérêt la déclaration du Représentant permanent du Honduras, qu'il a faite au nom du Groupe régional des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous notons avec satisfaction la détermination manifestée par les Etats membres de l'Organisation des Etats américains pour défendre les droits et libertés politiques du peuple haïtien.

L'Union soviétique a accueilli avec beaucoup d'inquiétude la nouvelle du coup d'Etat en Haïti perpétré par un groupe d'officiers, dirigé par le chef des forces armées. Ce coup a renversé un gouvernement démocratiquement et légalement élu sur la base de la libre expression de la volonté du peuple haïtien, sous surveillance des Nations Unies. Les membres comprendront pourquoi le peuple soviétique a réagi avec inquiétude à la nouvelle du putsch perpétré contre le Gouvernement haïtien.

M. Vorontsov (URSS)

L'Union soviétique condamne fermement les actes anticonstitutionnels en Haïti. Leur tragique résultat est la mort d'êtres humains et la rupture du processus démocratique qui jouit de l'appui massif du peuple haïtien. Ce qui s'est passé à Haïti est contraire au mouvement irrésistible de cette région vers la paix et la démocratie et montre que les processus démocratiques restent vulnérables devant la force de la terreur et des armes.

La nécessité urgente pour la communauté internationale de résister à des actes inhumains est absolument évidente. De tels actes, où qu'ils se produisent, sapent l'ordre constitutionnel.

A cet égard, la proposition présentée à la vingt et unième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains (OEA) concernant la création d'un mécanisme de défense de la démocratie et de la légitimité dans les pays membres de l'OEA est particulièrement importante. Nous notons que dans le cadre de cette organisation régionale des mesures sont actuellement prises en vue de rétablir le pouvoir légitime à Haïti.

Nous exprimons l'espoir que l'escalade de la violence en Haïti cessera immédiatement et que l'ordre constitutionnel sera rétabli dans le pays dans les plus brefs délais.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. PICKERING (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser nos félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Nous adressons aussi nos remerciements à l'Ambassadeur de France, M. Jean-Bernard Mérimée, qui a dirigé les travaux du Conseil en septembre.

La position des Etats-Unis ne doit être mise en doute par personne. Les Etats-Unis condamnent cette agression commise contre le Gouvernement démocratiquement élu d'Haïti et le peuple d'Haïti qui l'a élu, et nous condamnons la violence perpétrée contre des gens innocents. Nous appuyons pleinement la position de l'Organisation des Etats américains (OEA) qui exige le rétablissement immédiat du gouvernement constitutionnel légitime du Président Aristide. Les Etats-Unis ne reconnaissent pas et ne reconnaîtront pas la junte autoproclamée qui a usurpé illégalement le pouvoir en Haïti.

M. Pickering (Etats-Unis)

Ce n'est que l'année dernière que le peuple haïtien a pu exercer ses droits démocratiques par la voie d'élections qui se sont déroulées avec un appui international sans précédent. Les Nations Unies, l'Organisation des Etats américains et la communauté démocratique mondiale ont apporté leur aide pour contrôler et vérifier que le processus électoral était ouvert, libre et équitable. Jean-Bertrand Aristide est le Président démocratiquement élu d'Haïti. Nous venons de l'entendre de vive voix, dans une déclaration éloquente, émouvante et importante, nous faire part des événements horribles survenus dans son pays. Lui et son gouvernement méritent notre appui, et nous sommes heureux, Monsieur le Président, qu'en votre qualité de Président du Conseil, vous ayez si clairement exprimé cet appui, ce soir, au Président Aristide, en notre nom à tous. Mais cet appui ne doit pas être uniquement verbal. Les Etats-Unis ont suspendu toute aide à Haïti. Les Gouvernements français, canadien et vénézuélien, ainsi que la Communauté européenne entre autres, ont fait de même.

Le moment est venu également d'engager une action collective. L'Organisation des Etats américains a adopté hier, au niveau ministériel, une résolution qui, entre autres choses, condamne énergiquement le coup d'Etat en Haïti et exige le rétablissement complet de l'ordre constitutionnel et le retour au pouvoir immédiat du Président Aristide; demande au Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains, accompagné d'un groupe de ministres des affaires étrangères de l'OEA, de se rendre en Haïti pour faire savoir à la junte que les Etats américains rejettent ce coup - cette mission part demain matin; recommande que les Etats et les organisations internationales suspendent toute aide à Haïti; recommande que les Etats isolent Haïti sur le plan diplomatique; invite tous les Etats à cesser toute aide militaire ou policière et les envois d'armes et de munitions à Haïti; et prie instamment l'ONU et ses institutions spécialisées de respecter l'esprit et les objectifs de la résolution de l'OEA.

Les Etats-Unis appuient fermement la résolution de l'OEA, et nous demandons aux autres membres du Conseil de faire de même.

Nous ne devons pas tolérer maintenant que les droits démocratiques durement acquis du peuple haïtien lui échappent. L'ONU est tout particulièrement qualifiée pour parler de cette crise, étant donné que le

M. Pickering (Etats-Unis)

Groupe d'observateurs des Nations Unies pour la vérification des élections en Haïti à joué un rôle essentiel dans le rétablissement de la démocratie en Haïti.

L'ONU et le monde entier doivent envoyer un message clair à ceux qui se sont emparés du pouvoir en Haïti : cette junte est illégale. Elle n'a pas de statut dans la communauté internationale. Tant que la démocratie ne sera pas rétablie, cette junte sera traitée en paria sur ce continent - sans assistance, sans amis et sans avenir.

Au peuple haïtien, nous envoyons le message suivant : ne perdez pas espoir. Vous n'êtes pas seuls; les peuples du monde sont avec vous.

Mon gouvernement demande également à tous les ressortissants d'Haïti, militaires ou civils, quelles que soient leurs convictions politiques, de s'abstenir de toute action violente. Comme le Secrétaire d'Etat Baker l'a dit hier à la réunion ministérielle de l'Organisation des Etats américains :

"... La violence ne peut qu'engendrer la violence, et la voie de la justice passe par la primauté du droit et non par le recours à la violence."

Les progrès de notre continent sur la voie de la démocratie ont été remarquables et encourageants. A une époque aussi récente qu'au milieu des années 70, il y avait plus d'une dizaine de régimes non démocratiques sur ce continent. Il y a quelques jours, il ne restait qu'une dictature. Les hommes armés qui se sont emparés du pouvoir en Haïti vont à l'encontre du cours de l'histoire. Ils ne l'emporteront pas et nous sommes convaincus que la démocratie triomphera.

Lorsque le peuple haïtien a procédé à des élections il y a moins d'un an, il a choisi la voie du développement politique fondé sur le droit, conduit dans la paix et aspirant à la justice. Cette prise du pouvoir violente et anticonstitutionnelle nie au peuple haïtien son droit à l'autodétermination. Cet acte violent et illégal ne doit pas réussir et ne réussira pas. Le droit inaliénable de tout le peuple haïtien à la démocratie et à un gouvernement constitutionnel doit être rétabli.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) : Monsieur le Président, il m'est un agréable devoir de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil au cours de ce mois d'octobre. Vos qualités intellectuelles et professionnelles sont connues, ainsi que votre longue expérience diplomatique et votre connaissance approfondie des relations internationales. Elles constituent donc un gage sûr pour le succès des travaux du Conseil au cours de ce mois d'octobre.

Je ne peux manquer par ailleurs d'exprimer notre reconnaissance à S. E. M. l'Ambassadeur Jean-Bernard Mérimée pour la distinction de sa prestation en tant que Président au cours du mois dernier.

Une fois de plus, le Conseil est saisi d'une question très importante, engageant la vie politique du peuple d'Haïti à la lumière des événements tragiques qui viennent de s'y dérouler, lesquels ont remis en cause le principe sacro-saint de la démocratie dans ce pays. L'allocution édifiante et pleine d'émotion prononcée par le Président élu et légitime d'Haïti, S. E. le révérend père Jean-Bertrand Aristide, a été, pour l'ensemble du Conseil de sécurité, une sorte de leçon que nous venons d'écouter de sa part; elle permet aussi aux membres du Conseil et à la communauté internationale tout entière de mieux saisir la portée des événements qui se sont passés en Haïti le 29 septembre dernier, ainsi que leur gravité.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Ma délégation apporte, de ce fait, son plein appui aux résolutions adoptées, d'une part, par le Conseil permanent de l'Organisation des Etats américains, réuni le 30 septembre dernier à Washington, et, d'autre part, par la réunion ad hoc des ministres des affaires étrangères de cette même organisation, le 2 octobre dernier.

En effet, ces résolutions condamnent ces événements qui enfreignent la poursuite de l'exercice démocratique dans ce pays et réclament la restauration du pouvoir légitime issu des dernières élections présidentielles et démocratiques dans ce pays.

Ma délégation espère aussi que la délégation de l'Organisation des Etats américains, qui se rendra bientôt à Port-au-Prince, sera attendue par les usurpateurs de ce pouvoir et récoltera les résultats escomptés.

Ma délégation est d'avis que le Conseil de sécurité n'aura de cesse que lorsque la légitimité sera à nouveau rétablie en Haïti, afin de permettre à tout le peuple de ce pays de jouir des droits constitutionnels et des bienfaits de la démocratie et, en conséquence, de participer pleinement à la gestion politique et économique de leur pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Zaïre des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. ALARCON DE QUESADA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi avant toute chose de vous exprimer la profonde satisfaction que ma délégation éprouve à vous voir présider les travaux de notre conseil. Il ne fait aucun doute que, sous votre sage direction, le Conseil saura s'acquitter de ses hautes responsabilités.

Je voudrais également exprimer une fois de plus notre reconnaissance à l'Ambassadeur Mérimée, représentant de la France, pour la manière exemplaire dont il a conduit les travaux du Conseil au cours du mois écoulé.

A partir des confins orientaux de la province cubaine de Guantánamo, on peut voir la terre haïtienne, à une distance comparable à celle qui nous sépare à présent de l'Ambassadeur Longchamps. La proximité géographique entre nos deux pays nous a permis de tisser des liens historiques qui nous amènent à partager la préoccupation universelle qu'ont suscitée les événements survenus

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

dans ce pays frère, préoccupation exprimée dans une déclaration officielle prononcée par le Ministre des relations extérieures de Cuba, que je me permettrai de citer :

"Le Gouvernement et le peuple cubains ont accueilli avec une profonde indignation les informations émanant de Port-au-Prince, qui font état du renversement du Gouvernement constitutionnellement élu du Président Jean-Bertrand Aristide, à la suite d'un coup d'Etat militaire sanglant. Cela étant, le Gouvernement de la République cubaine condamne ces faits de la manière la plus énergique et préconise le rétablissement du Gouvernement légitime du Président Aristide qui, pour la première fois dans l'histoire récente de cette nation, et avec un appui populaire indiscutable, offrait à Haïti une nouvelle solution pour surmonter les graves problèmes de ce pays des Caraïbes.

Le Gouvernement et le peuple cubains réaffirment leur solidarité avec le peuple haïtien frère, alors que sont frustrées ses aspirations les plus chères à un avenir meilleur."

C'est pourquoi nous avons écouté attentivement et avec émotion les paroles prononcées ce soir devant le Conseil par le Président Aristide. Ses paroles nous ont remis en mémoire des paroles prophétiques prononcées par Toussaint Louverture, alors qu'on l'emmenait enchaîné de sa terre natale vers la prison où il est mort peu après, dans les conditions les plus cruelles. Ce grand patriote haïtien a dit à ce moment-là, le 7 juin 1802 : "En me destituant, vous n'avez abattu à Saint-Domingue que le tronc de l'arbre de la liberté. Il renaîtra de ses racines qui sont profondes et nombreuses."

Il est probable que ses geôliers à ce moment-là n'étaient pas en mesure d'imaginer que cet homme de condition modeste, ce libérateur d'esclaves, annonçait ce que l'histoire allait avérer. Nous remercions le peuple haïtien et son président légitime qui nous a démontré ce soir de façon exemplaire que ces racines sont profondes et nombreuses, et nous sommes sûrs que malgré la répression dont il est actuellement victime, malgré les actions criminelles perpétrées aujourd'hui par certains à l'encontre du peuple haïtien, celui-ci renaîtra, car ses racines sont profondes et nombreuses.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Notre proximité géographique et nos liens historiques nous permettent de connaître quelque peu cette évolution exemplaire et presque unique du peuple haïtien qui, le premier, a fait entendre en Amérique le cri de liberté, le premier peuple qui a obtenu la libération des esclaves, un peuple qui, pendant deux siècles, a dû lutter dans les conditions les plus difficiles, souvent seul, pour garantir l'exercice de ses droits nationaux les plus chers.

C'est pourquoi ma délégation s'est immédiatement prononcée en faveur d'une réunion immédiate du Conseil de sécurité, il y a trois jours, le 30 septembre 1991, lorsque nous avons reçu la communication officielle de l'Ambassadeur Longchamps, qui nous demandait une convocation immédiate du Conseil.

Ma délégation considère que cet organe avait l'obligation absolue d'accéder à la demande qui lui était faite et d'écouter ce que le Représentant permanent d'Haïti jugeait pertinent de lui exposer. Nous sommes heureux que, trois jours plus tard, nous lui ayons enfin permis, par la voix la plus autorisée, celle du Président Aristide, de nous faire l'exposé que nous venons d'entendre.

Ma délégation, par conséquent, s'associe à la position commune adoptée par le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et exposé ici par notre estimé collègue, le représentant du Honduras, Présidenc en exercice de notre groupe.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Nous voudrions indiquer, comme nous l'a fort bien rappelé le Président Aristide, qu'il est hors de question que quiconque décide à la place du peuple haïtien. Nous devons soutenir le peuple haïtien, lui exprimer la solidarité la plus claire et la plus ferme pour qu'il puisse recouvrer le plus tôt possible ses autorités légitimes et poursuivre le processus qu'il avait enfin entamé et qui constituait le point culminant d'une lutte deux fois centenaire. Deux siècles de lutte héroïque menée depuis l'incident qui s'est produit dans une clairière du Bois Cayman, le 14 août 1791. Puisque nous parlons d'anniversaires, nous avons l'habitude d'en rappeler quelques-uns avec une prédilection toute particulière, mais l'on se rappelle rarement qu'il y a actuellement 200 ans que pour la première fois dans l'histoire les esclaves africains ont rompu leurs chaînes et que c'est de cette façon qu'a commencé le processus d'émancipation américaine.

Depuis cette matinée héroïque, le peuple haïtien a dû mener, bien souvent dans un isolement total, une lutte très difficile contre les puissances de cette terre qui refusaient de respecter ses droits inaliénables et qui voulaient continuer de traiter Haïti comme s'il s'agissait toujours d'une plantation d'esclaves. Ces deux siècles ont été une période de lutte contre ceux qui, se fondant sur des doctrines colonialistes et racistes, prétendaient imposer leur volonté au monde et imposer aux autres la façon d'organiser leurs sociétés.

Je ne veux pas à présent répondre longuement - ce qui est d'ailleurs superflu - aux allusions de l'Ambassadeur Pickering. Je me contenterai de lui poser quelques questions simples. Peut-être a-t-il entendu parler de Charlemagne Peralte. Peut-être que dans les archives du Département d'Etat, on peut retrouver qu'un jour d'octobre 1919, l'on a crucifié ce merveilleux combattant qui a lutté contre l'intervention impérialiste nord-américaine en Haïti. Il se rappelle peut-être qui sont ceux qui l'ont assassiné.

Il se souvient peut-être aussi qui a protégé et soutenu la tyrannie de Duvalier, qui a armé et entraîné ses sbires, qui a armé et entraîné ces mêmes putschistes militaires qui violent à présent les droits du peuple haïtien et le massacrent cruellement. S'il voulait bien nous expliquer que ceux qui ont armé ces assassins, les ont formés, les ont protégés, ont refusé au peuple haïtien, pendant des générations, l'exercice de ses droits démocratiques,

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

n'étaient pas les Etats-Unis, il aurait alors le droit de parler de démocratie quand nous parlons du drame haïtien, parce que ce drame est né et a continué d'exister avant tout du fait de l'intervention étrangère.

L'action de la communauté internationale doit procéder d'une solidarité totale envers Haïti. Nous ne saurions en aucun cas permettre que l'on tente de se servir de cette solidarité dans l'esprit dans lequel les racistes d'hier et d'aujourd'hui ont pendant des siècles prétendu dicter à l'homme noir, à l'homme du tiers monde, comment il devait vivre. Si quelqu'un a su montrer en outre aux oppresseurs que cette prétention était vaine, c'est bien le peuple haïtien. Si quelqu'un a su montrer aux oppresseurs que les peuples sont capables de résister, de s'opposer à l'arrogance des puissants et d'affirmer leurs droits, c'est bien le peuple haïtien auquel nous rendons ce soir hommage et envers lequel nous réaffirmons toute notre solidarité qui, à la différence de celle de certains autres, a le mérite d'être la solidarité sincère d'un pays frère.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Cuba des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. MUNTEANU (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous transmettre les félicitations sincères de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je suis convaincu que sous votre direction, le Conseil s'acquittera avec succès de son mandat pendant cette période fort chargée.

Je saisis l'occasion pour exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Mérimée de la France pour l'excellent travail accompli sous sa direction en septembre.

Ma délégation se joint à d'autres délégations pour exprimer notre profond respect et notre solidarité envers le Président d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide, qui a fait un exposé impressionnant devant le Conseil. Saisi officiellement et juridiquement de la situation en Haïti, le Conseil de sécurité a le devoir politique et moral d'appuyer l'ordre constitutionnel dans ce pays, et ses institutions et structures démocratiques et librement choisies. Nous appuyons pleinement la lutte et les aspirations à la liberté et à la démocratie partout dans le monde. Il n'est donc que naturel que nous

M. Munteanu (Roumanie)

éprouvions un profond sentiment de solidarité pour le peuple haïtien et son président démocratiquement élu, qui a défendu avec tant d'éloquence la noble cause de son pays et de son peuple devant le Conseil.

La Roumanie connaît la valeur de la liberté et de la démocratie, et son appui aux gouvernements démocratiquement élus se fonde sur sa propre expérience tragique. Nous avons suivi avec une vive inquiétude les tentatives brutales visant à étouffer les résultats du processus démocratique en Haïti. Nous nous félicitons de la résolution adoptée par l'Organisation des Etats américains (OEA) visant à rétablir la démocratie en Haïti ainsi que des démarches diplomatiques concrètes entreprises à cette fin. Nous souhaitons plein succès à la mission chargée par l'OEA de s'occuper de la situation en Haïti et de contribuer à son règlement pacifique.

Nous estimons également que les efforts régionaux devraient être renforcés par des mesures que le Conseil de sécurité prendrait sous la forme qui convient le mieux compte tenu de la situation actuelle. Ce qui est vital maintenant à cet égard, c'est de faire comprendre très clairement à ceux qui ont saisi le pouvoir à Port-au-Prince que le Conseil est pour le rétablissement de la démocratie en Haïti et la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans ce pays. Ce message devrait être transmis d'une voix unanime par le Conseil. Cela serait conforme aux circonstances spécifiques, ou plutôt tragiques de ce cas, à la dignité du Conseil et aux exigences de son unité qui est un atout précieux lorsqu'il s'occupe de questions de cette complexité.

Etant donné cette position, ma délégation appuiera tout nouvel effort du Conseil de sécurité visant à favoriser le rétablissement de la liberté et de la démocratie en Haïti.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Roumanie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. AYALA LASSO (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de réitérer ici mes félicitations personnelles et les félicitations de l'Equateur au moment où vous assumez les fonctions de président du Conseil de sécurité pour ce mois. De même, j'exprime à nouveau ma reconnaissance à l'Ambassadeur Mérimée, éminent représentant de la France, pour la manière efficace et dynamique dont il a conduit nos travaux le mois dernier.

Nous avons tous écouté attentivement les paroles du Président d'Haïti, M. Jean-Bertrand Aristide, paroles dont le contenu tragique nous a profondément émus. Il ne pouvait en être autrement. L'Amérique latine a laborieusement oeuvré à un processus de démocratisation permanente qui est un succès manifeste. Ce processus qui n'est pas exempt de difficultés a suscité l'intérêt et l'appui général. Pour le promouvoir et le mener à bien, la responsabilité collective a été nécessaire.

L'un des derniers pays de notre hémisphère à se doter d'un gouvernement démocratique légitime a été la République d'Haïti. Elle y est parvenue, dans une grande mesure, grâce à l'appui opportun et efficace des Nations Unies, comme en témoigne l'aide qui lui a été apportée pour organiser des élections justes et libres. Pour ces deux raisons fondamentales, il est particulièrement regrettable que le processus démocratique ait été interrompu en Haïti et qu'on ait cherché ainsi à porter atteinte au processus général de liberté et de démocratie en Amérique latine.

Dans ces conditions, si le devoir de l'Amérique latine et le devoir de l'hémisphère est d'appuyer le rétablissement de la légalité en Haïti, pour que le Gouvernement légitime et constitutionnel puisse à nouveau exercer le pouvoir que le peuple lui a confié et pour que les mesures adoptées par l'Organisation des Etats américains (OEA) puissent être efficaces, le Conseil de sécurité a assumé ses responsabilités. Le Conseil, par ses paroles, a prouvé qu'il était unanime à condamner le coup d'Etat, à condamner les actes qui ont fait couler le sang d'innocents à Haïti, à exprimer l'espoir que la primauté du droit sera rétablie le plus vite possible et que le Président Aristide sera en mesure de reprendre ses fonctions de président de la

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

continuer à accorder notre appui aux organisations non gouvernementales britanniques qui opèrent Cambodge et d'établir un centre pour l'enseignement de l'anglais, destiné aux hauts fonctionnaires cambodgiens.

Vu l'importance qu'il attache à un règlement au Cambodge, mon gouvernement est très heureux de voir que le Conseil vient d'adopter une résolution portant sur la création de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC). L'APRONUC est l'un des éléments clefs devant assurer le succès de la mise en oeuvre des Accords de Paris. Sa tâche sera l'une des plus ambitieuses que les Nations Unies aient jamais entreprises. Son objectif est de permettre au peuple cambodgien d'exercer son droit à l'autodétermination et d'élire, librement et pacifiquement, un gouvernement démocratique. Cela mettra fin à de nombreuses années de tragédie et de tyrannie au Cambodge. La paix au Cambodge profitera non seulement aux Cambodgiens mais également aux peuples d'Indochine et d'Asie du Sud-Est en général.

Les dirigeants des diverses parties au Cambodge et la population de ce pays qui souffre depuis si longtemps sont un autre élément clef du succès, car il faut reconnaître qu'aucune force extérieure, aussi bien intentionnée et objective soit-elle, ne peut à elle seule rétablir la paix, la prospérité et la démocratie au Cambodge. Sans la coopération et le soutien actifs de tous les Cambodgiens, l'Organisation des Nations Unies ne pourra réussir. Dans ce contexte, le leadership que le Prince Sihanouk a déjà assumé est d'une importance capitale.

C'est à juste titre que le Secrétaire général a souligné dans son rapport la nécessité de s'en tenir à la date-cible d'avril ou mai 1993 pour la tenue d'élections au Cambodge. Je suis très heureux qu'il l'ait réaffirmé dans sa déclaration ce matin. Si cette date n'était pas respectée, il s'ensuivrait un grand danger de voir le plan de règlement échouer. Le Secrétaire général a également dit très clairement qu'une démobilisation totale des forces militaires avant les élections serait nettement préférable à une démobilisation de 70 % à laquelle les parties se sont déjà engagées, et mon gouvernement appuie pleinement ce point de vue. Il approuve également les quatre conditions indispensables au succès de l'APRONUC que le Secrétaire général a indiquées dans le dernier paragraphe de son rapport, à savoir :

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

l'APRONUC doit bénéficier du plein appui du Conseil et de l'entière coopération de toutes les parties intéressées; elle doit jouir d'une entière liberté de mouvement et de communications, et les Etats Membres doivent lui fournir les ressources financières nécessaires, en totalité et en temps voulu.

Mon gouvernement se félicite que l'Assemblée générale ait déjà approuvé l'ouverture d'un crédit initial de 200 millions de dollars pour l'APRONUC. Cela permettra de commencer le déploiement de l'opération immédiatement, lequel est vital si nous voulons respecter le calendrier qui est si important pour sa réussite. Le Secrétariat et les Etats Membres auront ainsi quelques semaines pour examiner en détail les aspects financiers très complexes de cette énorme opération. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont intérêt à faire en sorte que l'opération la plus vaste que l'ONU ait jamais entreprise soit menée de la manière la plus efficace et la moins coûteuse.

M. LI Daoyu (Chine) (interprétation du chinois) : Avant tout, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je suis certain que, grâce à vos talents de diplomate et à votre grande expérience, vous continuerez à diriger avec succès les travaux du Conseil ce mois-ci. Je saisis également cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur David Hannay, dont la manière efficace et remarquable de conduire à bien les travaux du Conseil le mois dernier nous a profondément impressionnés.

L'adoption unanime aujourd'hui par le Conseil de sécurité de la résolution portant création de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) marque une étape nouvelle dans le processus devant mener au règlement politique d ensemble de la question cambodgienne. Ce progrès est réalisé grâce aux efforts soutenus et concertés de la communauté internationale et des diverses parties cambodgiennes. Nous voudrions remercier le Secrétaire général, les coprésidents de la Conférence de Paris et les membres de l'Association des nation- de l'Asie du Sud-Est (ANASE) de leurs efforts tenaces. Nous tenons également à adresser nos remerciements et nos félicitations à tous les membres du Conseil national suprême du Cambodge, dirigé par le Prince Sihanouk, et au peuple cambodgien. En même temps, je

M. Li Daoyu (Chine)

voudrais saisir cette occasion pour féliciter M. Yasushi Akashi de sa nomination au poste de Représentant spécial du Secrétaire général pour la question du Cambodge et remercier M. Rafeeuddin Ahmed pour le travail considérable qu'il a accompli.

Les Accords de Paris sont le résultat laborieusement acquis des efforts conjugués des diverses parties. Nous espérons que l'adoption de cette résolution jettera les bases solides de la réconciliation des quatre parties cambodgiennes et de l'application complète des Accords de Paris. Le Conseil de sécurité, organe dont la responsabilité principale est celle du maintien de la paix et de la sécurité internationales a l'obligation de sauvegarder les Accords de Paris, d'appuyer les efforts de réconciliation nationale déployés par le CNS, sous la direction du Prince Sihanouk, et de veiller au strict respect des Accords par les différentes parties cambodgiennes et les pays intéressés. Nous espérons qu'à la suite de l'adoption de cette résolution, l'APRONUC sera déployée au Cambodge au plus tôt et qu'elle commencera à oeuvrer dans toutes les régions.

Nous savons fort bien que le règlement politique d'ensemble de la question cambodgienne est un processus complexe et que des difficultés se présenteront même à la dernière étape. Cependant, nous devons comprendre aussi que des progrès ont déjà été accomplis dans la mise en oeuvre des Accords de Paris, avec le déploiement progressif des activités du CNS et la définition du rôle et des fonctions de la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge. Le règlement de la question cambodgienne reflète la tendance actuelle et le désir du peuple, et est donc irréversible. La communauté internationale espère ardemment voir le retour rapide d'un Cambodge indépendant, pacifique, neutre et non aligné dans la famille mondiale, ce qui contribuera à l'instauration de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est et dans le reste du monde. L'adoption de cette résolution à l'unanimité montre que la situation actuelle dans le monde est extrêmement propice à la mise en oeuvre intégrale des Accords de Paris. Nous espérons sincèrement que les diverses parties cambodgiennes saisiront cette occasion, surmonteront les difficultés, s'inspireront de leur intérêt national d'ensemble, oublieront les griefs passés et coopéreront étroitement avec l'APRONUC pour assurer

M. Li Daoyu (Chine)

l'exécution harmonieuse des diverses tâches pendant la période de transition. Le Gouvernement chinois est prêt à oeuvrer avec les pays intéressés pour accélérer le déploiement de l'APRONUC au Cambodge, pour assurer l'application rigoureuse des Accords de Paris par les diverses parties et pour accélérer le processus de règlement politique d'ensemble de la question cambodgienne.

M. Li Daoyu (Chine)

Ces dernières années, les Nations Unies ont été saluées dans le monde entier pour l'important rôle qu'elles continuent à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales et dans le règlement pacifique des conflits régionaux. En même temps, de nombreux pays ont manifesté leur profonde inquiétude devant la rapide augmentation des dépenses consacrées par les Nations Unies aux opérations de maintien de la paix. Nous espérons que l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge s'acquittera de ses tâches de la manière la plus économique et la plus efficace possible. Nous saluons et appuyons donc les mesures adoptées par le Secrétariat dans le domaine de l'économie afin de permettre l'exécution des diverses tâches prévues dans les Accords de Paris.

Pour terminer, nous exprimons l'espoir que la mise en oeuvre de cette résolution permettra au Secrétariat de rester en étroites consultations avec les membres permanents du Conseil de sécurité et tous les pays intéressés.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Je suis très heureux que le Conseil de sécurité ait adopté la résolution relative à la mise en place de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC). Cette résolution est d'une importance historique pour le Cambodge et, de fait, pour les Nations Unies.

Grâce aux efforts faits tant par les Cambodgiens que par l'ensemble de la communauté internationale, les Accords sur un règlement politique d'ensemble du conflit au Cambodge ont été signés à Paris en octobre dernier. Depuis lors, le Conseil national suprême, sous la présidence du Prince Norodom Sihanouk, et la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRENUC) se sont efforcés d'appliquer les dispositions des Accords de Paris, et la stabilité semble maintenant avoir été rétablie dans le pays. L'adoption de cette résolution demandant le déploiement de l'APRONUC devrait permettre au processus de paix et de réconciliation nationale de progresser vers une nouvelle phase importante.

La résolution revêt aussi une grande importance pour l'Organisation des Nations Unies qui, depuis longtemps déjà, participe activement au processus de

M. Hatano (Japon)

paix cambodgien. Par le biais des activités de la MIPRENUC, l'Organisation des Nations Unies a contribué au maintien du cessez-le-feu, au déminage au Cambodge et à la mise en place de l'APRONUC. Grâce à l'APRONUC, opération d'une ampleur sans précédent dans son histoire, l'Organisation des Nations Unies jouera un rôle plus important encore dans la recherche d'un règlement politique d'ensemble du conflit cambodgien.

Les défis inhérents à la mise en place de l'APRONUC sont énormes. La tâche qui nous attend ne sera pas facile. Ma délégation est toutefois certaine que, grâce à la sagesse et à la compétence tant du Secrétaire général que de son Représentant spécial, M. Yasushi Akashi, et de nombreuses autres personnes intéressées, ces défis seront relevés et que des élections libres et honnêtes se tiendront à la date prévue. Il faut espérer, à cet égard, qu'une coordination et une coopération étroites s'établiront entre toutes les parties en jeu et que les ressources seront utilisées avec la plus grande efficacité.

Dans les mois à venir, le Conseil de sécurité suivra et examinera l'évolution de la situation au Cambodge, le déploiement de l'APRONUC et ses activités sur le terrain. Je tiens à réaffirmer que mon pays s'est engagé à appuyer les efforts de l'Organisation des Nations Unies au Cambodge. Comme d'autres pays, le Japon est prêt à coopérer sans réserve avec l'APRONUC et à lui apporter tout l'appui nécessaire afin d'assurer le succès de ses opérations.

M. VORONTSOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : La délégation de la Fédération de Russie se félicite sincèrement de l'adoption unanime de la résolution, laquelle représente un important jalon sur la voie d'un règlement politique d'ensemble du conflit au Cambodge.

La décision de mettre en place l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), conformément au plan du Secrétaire général pour la mise en oeuvre du mandat confié aux Nations Unies par les Accords de Paris, marque le début de l'une des plus vastes opérations de maintien de la paix jamais entreprise par l'Organisation.

Nous partageons sans réserve l'opinion du Secrétaire général : le succès de l'APRONUC dépendra avant tout du niveau de coopération des parties cambodgiennes. Il ressort, en dernière analyse, que le succès de l'opération

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

ne dépend pas du nombre de "casques bleus" et autres représentants des Nations Unies envoyés au Cambodge, mais de l'irréversibilité et de la durabilité du processus de réconciliation nationale dans le pays ainsi que de la manière dont les droits de l'homme et de la démocratie commenceront à être respectés.

Le Conseil, dans la résolution qu'il vient d'adopter, comme le Secrétaire général dans sa déclaration, note à juste titre, le rôle joué par le Prince Norodom Sihanouk et par le Conseil national suprême du Cambodge, qu'il préside, dans ce processus qui encourage tous les Cambodgiens à prendre conscience des responsabilités qui leur incombent. Les incidents isolés et les revers ne doivent pas freiner les progrès vers les principaux objectifs de l'opération à venir.

Nous espérons que les parties cambodgiennes entendront l'appel qui leur est lancé par le Secrétaire général des Nations Unies et par le Conseil de sécurité pour qu'elles démobilisent toutes leurs forces militaires et détruisent les armes accumulées et pour qu'elles respectent strictement les engagements qu'elles ont pris, celui notamment d'apporter toute l'aide nécessaire à l'APRONUC.

Le succès de l'opération dépendra évidemment du strict respect, par toutes les parties intéressées, de la lettre et de l'esprit des Accords de Paris, dont la mise en oeuvre nous paraît dans l'ensemble satisfaisante. Le mérite en revient grandement à la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge - restreinte peut-être, mais efficace et active.

En raison des diverses tâches auxquelles doit maintenant faire face l'ONU, et en raison aussi de la situation financière de l'Organisation, il paraît nécessaire d'accorder une attention particulière au fait qu'il faut mener les opérations de l'APRONUC de la manière la plus efficace et la plus économique possible. Nous croyons que les premières estimations des dépenses éventuelles de l'APRONUC seront sensiblement réduites. Le Secrétaire général, dans sa déclaration, a prôné la souplesse dans la mise en oeuvre pratique du plan de l'APRONUC, ce qui nous paraît être un bon moyen d'arriver à de telles réductions. Nous appuyons fermement l'intention du Secrétaire général de chercher les moyens les plus rationnels d'utiliser les ressources disponibles

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

pour régler les problèmes qui se poseront à l'APRONUC, ce qui permettra de réduire le coût de l'opération sans nuire pour autant à son efficacité.

Les dispositions de la résolution concernant les rapports périodiques du Secrétaire général au Conseil de sécurité et la révision du plan de l'APRONUC en fonction de la situation réelle au Cambodge et de la mise en oeuvre pratique de l'opération visent précisément cet objectif.

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

Comme le souligne la résolution d'aujourd'hui, le déploiement rapide de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) devrait avant tout permettre la tenue d'élections dans ce pays en mai 1993 au plus tard. Nous saluons le Secrétaire général pour la volonté qu'il a exprimée dans sa déclaration d'aujourd'hui d'y parvenir d'ici à cette date.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance au Secrétaire général, à M. Ahmed et au Représentant spécial du Secrétaire général pour le Cambodge, M. Akashi, de même qu'aux autres membres du personnel du Secrétariat qui ont accompli un travail énorme et important qui a permis de préparer les opérations des Nations Unies au Cambodge.

Je voudrais également souhaiter à M. Boutros-Ghali et à son Représentant spécial pour le Cambodge, M. Akashi, plein succès dans l'accomplissement du mandat que le Conseil de sécurité a confié à l'APRONUC. Le Secrétaire général a aujourd'hui annoncé son intention de se rendre au Cambodge en avril. Cette visite favorisera certainement l'exécution de ce mandat.

Nous sommes convaincus que, grâce à notre soutien collectif, l'opération au Cambodge apportera encore une fois la preuve incontestable que l'Organisation des Nations Unies est un instrument unique de maintien de la paix internationale et qu'il est possible, avec son aide, de régler des conflits, même de longue date, sur la base de la réconciliation nationale et de la responsabilité de toutes les parties concernées et de faire en sorte que le peuple puisse exprimer sa volonté au moyen d'élections libres et démocratiques.

M. HOHENFELLNER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Par l'adoption à l'unanimité, il y a quelques minutes, de la résolution 745 (1992), il a été décidé de créer l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), opération dont l'ampleur est sans précédent dans l'histoire des Nations Unies. Même si le nombre considérable des effectifs peut sembler impressionnant, il n'est que le reflet des tâches énormes que doit accomplir l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge. Son mandat comprend des aspects relatifs aux droits de l'homme, à l'organisation et à la tenue d'élections générales libres et honnêtes, à l'administration civile, au maintien de l'ordre public, à des questions militaires, au

M. Hohenfellner (Autriche)

rapatriement et à la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi qu'à la remise en état de l'infrastructure essentielle.

Cette opération montre clairement que la participation de l'Organisation des Nations Unies au maintien de la paix va bien au-delà de la simple interposition traditionnelle de "bérets bleus" entre des forces armées hostiles. La confiance accrue dont elle jouit entraîne pour l'ONU un rôle plus grand et une participation plus active dans le rétablissement et le maintien de la paix. Pour l'Autriche, il est certain que la mise en oeuvre de la résolution représente un défi, mais elle est convaincue que sous la direction éclairée du Secrétaire général adjoint, M. Yasushi Akashi, l'APRONUC oeuvrera efficacement pour surmonter toutes les difficultés. Il appartiendra aux Etats Membres d'appuyer l'APRONUC en assumant leurs responsabilités et, notamment, en honorant en temps voulu leurs obligations financières.

Aujourd'hui, un pas important a été fait vers la mise en oeuvre des accords conclus sur un règlement politique d'ensemble du conflit cambodgien. Après plus de deux décennies de souffrances indicibles, le peuple cambodgien peut enfin envisager un avenir meilleur dans la paix et la démocratie. Ce but ne pourra être atteint que si tous les Cambodgiens coopèrent avec l'APRONUC. Nous pensons que le Conseil national suprême, que préside S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk, est tout à fait conscient de sa responsabilité historique.

Pour terminer, je tiens à rendre hommage à tous ceux qui n'ont épargné aucun effort pour apporter un règlement juste et durable au conflit cambodgien, que ce soit sur le plan politique ou par des actes concrets - comme l'envoi d'effectifs à la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRENUC), qui comptent des Autrichiens.

M. ARRIA (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : L'effort fait par le Secrétaire général et ses représentants, MM. Ahmed et Akashi, pour créer l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) mérite toute notre admiration et toute notre reconnaissance.

Il y a exactement 20 ans - en mars 1972 - que le Prince Sihanouk était chassé de Phnom Penh. Commençait ainsi une guerre civile interminable, qui a

M. Arria (Venezuela)

coûté la vie à un sixième de la population cambodgienne. Les Accords de Paris, dont la conclusion a été favorisée par la participation efficace des membres permanents du Conseil de sécurité, ont permis de mettre fin à ce cruel affrontement. Malgré leurs limitations, ces Accords représentent certainement le seul espoir d'assurer la paix et la sécurité du Cambodge, où ont été commis des crimes contre l'humanité et un génocide, qui n'ont dans l'histoire moderne qu'un seul précédent : les atrocités nazies.

Ce n'est pas dû au hasard si cette opération de rétablissement de la paix et de reconstruction du Cambodge de l'APRONUC est la plus vaste que l'ONU ait jamais entreprise. L'ampleur de la tragédie qu'a connue ce pays n'exige pas moins.

Aujourd'hui commence un processus de destruction d'armes, de désarmement, de rapatriement de centaines de milliers de personnes se trouvant à la frontière thaïlandaise et d'administration civile, qui doit déboucher sur la tenue d'élections libres, lesquelles apporteront la pluralité politique au Cambodge, condition indispensable à l'instauration d'une paix et d'un ordre durables. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies demeure central, mais il est évident que ce n'est qu'avec la volonté du peuple cambodgien et de ses dirigeants que pourront être atteints les buts proposés dans cette résolution que nous avons adoptée aujourd'hui à l'unanimité.

Ma délégation saisit cette occasion pour louer le rôle conciliant et actif joué également par le Japon dans la phase préparatoire du processus de paix, qui a abouti au premier cessez-le-feu après les réunions de Tokyo en juin 1991, et à la volonté de ce pays de coopérer au processus de reconstruction du Cambodge.

M. ERDOS (Hongrie) : Nous voudrions rendre hommage à tous ceux - au Secrétaire général de notre Organisation, MM. Ahmed et Akashi et à leurs équipes, ainsi qu'à de nombreux gouvernements - qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour parvenir au résultat d'aujourd'hui. Je voudrais tout particulièrement exprimer nos félicitations à M. Akashi à l'occasion de sa nomination comme Représentant spécial du Secrétaire général pour le Cambodge. Je saisis cette occasion pour l'assurer de la pleine coopération de mon gouvernement dans l'accomplissement de ses multiples tâches difficiles.

M. Erdos (Hongrie)

Le rapport du Secrétaire général sur le Cambodge, en date du 19 février dernier, constitue la base de la résolution que le Conseil vient d'adopter sur la création de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge. Depuis plus d'une décennie, les Nations Unies et le Conseil de sécurité s'efforcent de trouver une solution pacifique au conflit cambodgien. Après de longues années de guerre, de manifestations horribles d'intolérance, de destructions et de souffrances qui ont ravagé ce pays, la Hongrie a pris note avec une grande satisfaction de la signature à Paris en octobre dernier des Accords sur un règlement politique d'ensemble du conflit au Cambodge. Ces Accords, auxquels le Conseil a exprimé son plein appui, ont ouvert la voie à l'opération la plus ambitieuse et la plus complexe jamais entreprise par les Nations Unies.

A la lumière des changements favorables intervenus sur le plan international, notre organisation mondiale est de plus en plus en mesure de répondre efficacement à ces défis, qui représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales. L'opération cambodgienne de l'ONU en est une tangible manifestation.

M. Erdos (Hongrie)

La signature des Accords de Paris a offert une occasion historique pour une véritable réconciliation nationale au Cambodge. Elle doit être menée à bien par les Cambodgiens eux-mêmes, sous la conduite du Conseil national suprême et avec la participation active de tous les secteurs de la société cambodgienne.

La Hongrie se félicite de l'adoption de la résolution sur l'établissement de l'APRONUC; elle est prête à apporter sa contribution à la réconciliation de tous les Cambodgiens, à la protection des valeurs démocratiques et des droits de l'homme, à la mise en oeuvre du droit du peuple cambodgien à l'autodétermination par la voie des élections libres et régulières. Nous espérons sincèrement que tous ceux qui sont concernés par l'action de l'ONU mesureront les possibilités prometteuses qui s'ouvrent ainsi et qui permettront au peuple cambodgien de laisser en arrière son passé ensanglanté et d'entamer une nouvelle ère de paix, de stabilité, de justice et de bien-être dans son pays, ainsi que dans toute l'Asie du Sud-Est. En même temps, nous ne saurions oublier l'histoire tragique récente du Cambodge et permettre que la politique et les pratiques du passé se reproduisent dans ce pays meurtri.

En soulignant l'importance que nous attachons à ce que tous les Cambodgiens fournissent l'assistance nécessaire à l'APRONUC dans la réalisation de son mandat selon le calendrier établi, nous réitérons la disposition la plus entière du Gouvernement hongrois à coopérer activement aussi bien dans les opérations menées dans le cadre de l'APRONUC que dans les travaux de reconstruction du Cambodge.

M. GHAREKHAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord vous exprimer, Monsieur le Président, nos remerciements pour le grand talent et la grande courtoisie avec lesquels vous avez présidé les travaux du Conseil durant le mois en cours. J'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Représentant permanent du Royaume-Uni pour le dévouement et la compétence dont il a fait preuve à la direction de nos travaux en janvier dernier - un mois qui s'est caractérisé par une activité extraordinaire pour le Conseil de sécurité.

M. Gharekhan (Inde)

Ma délégation prend note avec beaucoup de satisfaction de l'adoption, à l'unanimité, de la résolution 745 (1992) sur le Cambodge qui prévoit le déploiement de l'Autorité provisoire des Nations Unies (APRONUC) dans ce pays. Ce texte concrétise l'aboutissement d'un processus de négociation long et difficile auquel mon pays a eu le privilège de participer et dont le point culminant a été la signature des Accords de Paris en octobre de l'année dernière. Les coprésidents de la Conférence de Paris, de même que le Représentant du Secrétaire général, M. Rafeeuddin Ahmed, méritent notre reconnaissance pour leurs efforts opiniâtres, qui ont jeté les bases d'une action ultérieure.

Comme nous savons que le sort du Cambodge repose, en fin de compte, entre les mains du peuple cambodgien, j'aimerais, au nom de l'Inde, rendre officiellement hommage à S. A. R. le Prince Samdech Sihanouk, Président du Conseil national suprême, et lui exprimer notre profonde reconnaissance pour le rôle crucial qu'elle a joué en montrant la voie de la réconciliation nationale. Nous prions instamment toutes les parties cambodgiennes d'apporter leur pleine collaboration à l'APRONUC dans l'exécution de ses tâches.

Pour les Nations Unies, il s'agira de la plus vaste opération de maintien de la paix jamais entreprise - vaste non seulement en fonction des effectifs en personnel et des coûts envisagés, mais aussi compte tenu de l'ampleur du mandat qui a été confié à l'APRONUC. Je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés, le rapport détaillé qu'il a établi et l'importante déclaration qu'il a prononcée ce matin. Il est tout naturel que le Secrétaire général ait choisi comme représentant spécial pour le Cambodge une personne qui possède les qualités et l'expérience nécessaires pour superviser une opération si vaste et si complexe. Tous nos voeux accompagnent M. Yasushi Akashi dans l'accomplissement de sa tâche, qui est d'oeuvrer en faveur d'une conclusion heureuse des travaux de l'APRONUC.

Les liens historiques et culturels qui unissent l'Inde au Cambodge sont un motif supplémentaire à l'octroi de notre appui aux opérations des Nations Unies au Cambodge sous toutes les formes possibles. Nous sommes disposés à apporter notre soutien le plus total à l'APRONUC et au Représentant spécial du Secrétaire général dans l'exercice de leurs diverses responsabilités et à contribuer également aux efforts de réhabilitation et de reconstruction.

M. Gharekhan (Inde)

Certaines préoccupations ont été exprimées quant à l'ampleur et au coût des opérations de maintien de la paix au Cambodge. Nous partageons pleinement l'opinion selon laquelle l'opération doit être aussi rentable et économique que possible, compte tenu du large mandat confié à l'APRONUC non seulement pour le maintien de la paix, mais aussi pour l'organisation et la tenue d'élections, ainsi que le rapatriement et la réintégration de milliers de réfugiés, de personnes déplacées et de soldats démobilisés.

Toutefois, nous tenons également à saisir cette occasion pour rappeler que cette opération est lancée au nom d'un pays et d'un peuple qui ont énormément souffert et qui ont été assujettis à des atrocités et à des malheurs dont il y a peu d'équivalents dans l'histoire. Si l'APRONUC réussit - ce que nous espérons tous - à ramener la paix, la tranquillité et la réconciliation nationale dans ce pays si éprouvé, son coût en sera par là même justifié. Un Cambodge indépendant, souverain et non aligné apportera, j'en suis convaincu, une importante contribution à la paix et à la stabilité en Indochine et dans le monde entier.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde de ses paroles aimables à mon égard.

M. van DAELE (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier très sincèrement le Secrétaire général pour le rapport qu'il a soumis à notre approbation. Nous savons tous la somme de travail et d'efforts qu'un tel document représente pour lui et ses collaborateurs, au premier rang desquels je voudrais saluer M. Ahmed et M. Akashi.

Le rapport que nous a présenté le Secrétaire général se caractérise d'abord par une grande ambition. Il ne pouvait d'ailleurs guère en être autrement, puisque le plan du Secrétaire général constitue la transposition, en termes opérationnels, des Accords de Paris.

En outre, le Secrétaire général doit, en quelque sorte, dirais-je, prévoir l'imprévisible : il reconnaît sans ambages, dans son introduction, que les informations figurant dans son rapport ne sont pas nécessairement complètes et que les évaluations concernant les priorités et le déploiement de l'APRONUC risquent de ne pas être exactes, étant donné l'évolution de la situation au Cambodge.

M. van Daele (Belgique)

Cela signifie donc que le Conseil devra suivre de très près le déroulement de l'opération des Nations Unies au Cambodge. D'où la nécessité pour le Secrétaire général de soumettre au Conseil des rapports fréquents et réguliers. Si nécessaire, le Conseil devra procéder à des ajustements ou à des réorientations du plan. Cela figure clairement dans les paragraphes 1, 4 et 10 du dispositif de la résolution que nous venons d'adopter.

Etant donné l'ampleur des objectifs que le Conseil assigne à l'APRONUC, et vu les conditions qui prévalent au Cambodge - je songe notamment au dénuement de la population, à l'absence quasi totale d'infrastructure, aux conditions climatiques -, dans ces conditions, le budget de l'APRONUC ne peut être que considérable. Tout en voulant sauvegarder l'efficacité du plan, la Belgique estime néanmoins que ce budget devra faire l'objet d'une vigilance de tous les instants et que chaque dépense devra être calculée avec une extrême rigueur.

Les révisions périodiques du plan, quant à sa substance, devront fournir l'occasion de révisions et, éventuellement, de réajustements budgétaires, dans le plein respect, il s'entend, des compétences de l'Assemblée générale.

Pour maintenir le budget de l'Autorité provisoire dans les limites déjà fort larges qui sont les siennes, il faudrait, à notre avis, accorder une attention toute particulière à deux éléments.

A notre avis, il faut d'abord respecter scrupuleusement le calendrier prévu. Vu les conditions climatiques auxquelles j'ai déjà fait allusion, tout retard dans la mise en oeuvre du plan risque d'entraîner des dérapages dont le coût se révélerait tout à fait exorbitant.

M. Van Daele (Belgique)

En deuxième lieu, plutôt que de démilitariser les parties cambodgiennes à concurrence de 70 %, tel que le prévoient les Accords de Paris, notre résolution recommande - à juste titre, nous semble-t-il - de procéder à une démobilisation totale. Une telle solution, d'ailleurs proposée par le Secrétaire général, serait non seulement plus facile à vérifier, et donc moins coûteuse, mais elle constituerait une mesure de confiance de la part des parties et elle faciliterait, à terme, la reconstitution d'une armée nationale cambodgienne.

Il est un autre point sur lequel je me dois d'insister. Ma délégation s'inquiète un peu du démarrage fort lent de l'opération de déminage au Cambodge. Le retard déjà pris en la matière rend aléatoire, nous le savons tous, le déploiement de l'élément militaire de l'Autorité provisoire avant le début de la saison des pluies et, par conséquent, le calendrier de l'opération dans son ensemble. J'ai déjà évoqué les conséquences budgétaires d'un tel retard, mais il y a plus grave à notre sens. Un déminage hâtif ou insuffisant compromettrait très sérieusement la sécurité à la fois de la population, des membres de l'APRONUC et des réfugiés cambodgiens appelés à participer aux élections. C'est un aspect du plan sur lequel, me semble-t-il, nous ne pouvons pas transiger et c'est dans ce contexte, comme vous le comprendrez, Monsieur le Président, que ma délégation apporte son soutien complet au paragraphe 6 de la résolution, qui appelle les parties à tout faire pour que la sécurité des participants à l'opération APRONUC soit garantie au maximum.

Les aléas, les interrogations que contient inévitablement une opération d'une telle ampleur ne doivent toutefois pas nous faire oublier l'essentiel. Grâce aux Accords de Paris, grâce à l'action des Nations Unies, le peuple cambodgien devrait pouvoir exercer son droit à l'autodétermination par le biais d'élections libres et honnêtes organisées et contrôlées par les Nations Unies. Il devrait pouvoir bénéficier du respect des droits de l'homme. Il devrait enfin pouvoir tourner définitivement une des pages les plus noires de son histoire. Cela est particulièrement important pour un pays comme le mien, qui fut parmi les premiers à s'inquiéter publiquement du retour possible

M. Van Daele (Belgique)

au Cambodge des politiques et des pratiques d'un passé récent. C'est dire toute la valeur que mon pays attache au sixième paragraphe préambulaire de notre résolution.

Pour toutes ces raisons, la Belgique s'associe pleinement à l'adoption de la résolution que nous venons d'approuver.

M. AYALA LASSO (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais tout d'abord remercier vivement le Secrétaire général pour le rapport qu'il nous a présenté le 19 février, les informations qu'il nous a fournies et la déclaration qu'il a faite ce matin au Conseil de sécurité, avec lesquelles nous sommes entièrement d'accord.

Je voudrais également remercier MM. Ahmed et Akashi pour les efforts qu'ils ont déployés et qu'ils poursuivront certainement pour que l'opération engagée au Cambodge soit couronnée de succès.

La résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité marque une étape très importante dans le processus long et difficile du rétablissement de la paix au Cambodge. Rien, dans l'histoire contemporaine, ne peut être comparable aux souffrances et à l'adversité endurées par les Cambodgiens au cours des dernières décennies. Il n'existe pas d'autre exemple où la lutte interne pour le pouvoir politique a fait autant de victimes et a eu des conséquences aussi tragiques que dans ce pays. C'est pourquoi la voie de la réconciliation a été difficile et semée d'embûches.

Toutefois, et heureusement pour l'avenir de millions de Cambodgiens innocents qui n'aspirent qu'au retour à la paix dans leur pays, à partir du moment où le dialogue entre les parties a été noué, des progrès très importants ont été réalisés. En effet, une fois que le cadre d'un règlement politique général du conflit du Cambodge a été proposé et approuvé par les parties lors de la signature des Accords de Paris, le peuple cambodgien a pu renaître à l'espoir de voir la paix rétablie et sa société reconstituée sur la base de l'exercice de la démocratie et la compréhension mutuelle. Grâce à cela, il a été possible d'instaurer un cessez-le-feu, de constituer le Conseil national suprême et de désigner les autorités légitimes reconnues par toutes les parties sérieusement attachées au processus établi à Paris. Une autre étape importante a été la création de la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRENUC).

M. Ayala Lasso (Equateur)

La résolution que le Conseil vient d'adopter non seulement s'inscrit dans la suite logique de ce processus mais constitue aussi la mesure la plus énergique qui ait été prise en vue de l'application effective des Accords de Paris grâce à un programme vaste et complexe, sans précédent dans les annales des Nations Unies. En effet, ce plan comprend toute une série de fonctions et de responsabilités qui dépassent le cadre des activités traditionnelles de l'Organisation. C'est le cas de l'assistance électorale et plus encore celui de l'administration même du pays. La tâche que doit accomplir l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) est, par conséquent, immense et délicate. Son succès dépendra, comme l'a dit le Secrétaire général, de la volonté des parties cambodgiennes de respecter les Accords de Paris et de l'appui que l'Organisation des Nations Unies pourra assurer de façon permanente à l'APRONUC.

Il importe de souligner que la présence des Nations Unies au Cambodge tient essentiellement au fait que le peuple cambodgien et toutes ses composantes politiques ont expressément conclu un accord à cet égard. Sans cette condition sine qua non, l'APRONUC n'aurait pas pu être mise en place.

L'exécution du plan au Cambodge aura des incidences financières élevées, ce qui, ajouté aux autres opérations de maintien de la paix récemment approuvées, représentera un fardeau économique très lourd pour tous les Etats Membres. L'accroissement des opérations de maintien de la paix et la participation grandissante et concluante des Nations Unies dans le règlement des problèmes qui se posent dans diverses régions du monde - ce dont nous nous félicitons - font qu'un examen approfondi de la situation et des méthodes de financement de ce genre d'opérations, examen auquel doivent participer activement chacun des Membres de notre organisation, revêt un caractère d'urgence.

La délégation équatorienne est consciente de la gravité et de la nature délicate du conflit du Cambodge et estime que l'action du Conseil est une réponse nécessaire de la communauté internationale à l'expérience traumatisante qu'a connue récemment le peuple cambodgien. Dans ce cas comme dans tous ceux qui ont été examinés par le Conseil de sécurité, l'Equateur agit en s'inspirant de ses profondes convictions pacifiques, juridiques et

M. Ayala Lasso (Equateur)

humanitaires. Voilà pourquoi l'Equateur a voté pour cette résolution et pourquoi il appuie entièrement le plan de paix et de réconciliation, car il est convaincu qu'il contribue ainsi positivement à la création d'un Cambodge nouveau, démocratique et fraternel.

M. ZENENGA (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Nous tenons à féliciter le Secrétaire général et son équipe, ainsi que les Etats Membres qui ont contribué aux travaux qui ont abouti à la signature des Accords de Paris, en octobre de l'année dernière, et ont permis de préparer un plan de mise en oeuvre qui, malgré son ampleur et sa portée, est à la fois opportun et pragmatique.

Le fait que les Accords de Paris ont été signés et que le Cambodge s'est maintenant engagé dans une voie qui, nous avons tout lieu de l'espérer, mènera irrévocablement à une paix durable et au retour à une situation normale, est un gage de la crédibilité grandissante et des succès croissants de notre organisation en matière d'établissement et de maintien de la paix.

M. Zenenga (Zimbabwe)

Le Zimbabwe ne se fait aucune illusion sur l'ampleur du travail restant à faire pour assurer la mise en oeuvre du plan que nous venons d'adopter. Le calendrier soigneusement établi et les tâches prévues pour cette opération de maintien de la paix et de transition doivent être exécutés avec précision et finesse. Etant donné qu'il s'agit de l'opération la plus grande et la plus coûteuse dans l'histoire des activités de maintien de la paix des Nations Unies et qu'elle comporte tellement d'éléments et de facteurs dont il faut tenir compte, nous espérons qu'elle ne s'avérera pas irréalisable et que toutes les parties concernées coopéreront à la mise en oeuvre du plan.

Nous avons aussi présent en mémoire le récent épisode tragique de l'histoire du Cambodge. C'est pourquoi nous espérons ardemment que le nouveau Cambodge sera exempt de ces politiques et pratiques qui ont entraîné les troubles dont nous voyons actuellement la fin. Nous attendons avec intérêt les rapports périodiques du Secrétaire général sur l'application de la résolution, et nous nous associons à l'appel lancé à tous les Etats Membres pour qu'ils contribuent par tous les moyens possibles au redressement du Cambodge, notamment à la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées.

Enfin, c'est surtout au coût énorme de la mise en oeuvre du plan que nous pensons. Bien que nous estimions que la paix ne saurait être trop chèrement payée, nous espérons que dans les instances appropriées de notre organisation, il sera possible de trouver les moyens de réduire ce coût à la satisfaction de tous. Nous sommes douloureusement conscients de l'existence d'autres conflits pour lesquels notre organisation sera appelée à lancer des opérations semblables, et nous savons par conséquent que nous devons conserver nos ressources le plus possible à cette fin.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des Etats-Unis.

Les Etats-Unis se félicitent de l'adoption unanime de la résolution 745 (1992) portant création de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC). Nous nous félicitons également de la déclaration prononcée ici ce matin par le Secrétaire général. Cette mesure, attendue depuis longtemps, constitue un jalon dans les efforts laborieux menés durant de nombreuses années pour arriver à un règlement politique d'ensemble du

Le Président

conflit cambodgien. Les Etats-Unis et les nombreux autres amis du Cambodge se sont fixés comme objectifs suprêmes la réalisation d'une paix juste et durable, en offrant au peuple cambodgien le droit de choisir ses propres dirigeants au moyen d'élections libres et équitables, ainsi que la garantie des droits de l'homme dans un pays où ces droits ont été bafoués si tragiquement. Les Accords relatifs à un règlement politique d'ensemble du conflit cambodgien, signés le 23 octobre à Paris, ont réservé aux Nations Unies un rôle central dans la réalisation de ces objectifs et des autres objectifs du règlement, et constituent la base de la mesure adoptée aujourd'hui par le Conseil.

Je voudrais, Monsieur le Secrétaire général, vous rendre hommage pour l'intérêt personnel profond que vous avez porté à l'élaboration du plan par lequel les Nations Unies assumeront leurs responsabilités. Votre plan est fidèle à l'esprit et à la lettre des Accords de Paris. Mon gouvernement se félicite également de la nomination d'une personne expérimentée et très compétente, M. Yasushi Akashi, en tant que votre Représentant spécial pour le Cambodge et chef de l'APRONUC. Nous espérons que le déploiement de l'APRONUC pourra commencer rapidement afin de préserver le règlement et de faire en sorte que l'opération puisse organiser rapidement la tenue d'élections libres et équitables selon le calendrier indiqué dans votre rapport.

Je crois que le règlement du problème cambodgien est un succès dont on peut légitimement dire que la paternité revient à plus d'un. Je n'essaierai pas de rappeler ici les contributions des nombreux pays qui peuvent à bon droit revendiquer cette paternité, mais je voudrais rendre sincèrement hommage au leadership de l'ancien Secrétaire général, Javier Pérez de Cuéllar, aux efforts inlassables du Secrétaire général adjoint Rafeeuddin Ahmed, ainsi qu'à la contribution, au talent et au dévouement de nombreux membres du Secrétariat des Nations Unies.

L'esprit de coopération qui règne entre les Cambodgiens, grâce à la direction éclairée de S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk, est également essentiel au règlement ainsi qu'à la mise en oeuvre du plan des Nations Unies. Son appui indéfectible et la coopération active des dirigeants et du peuple cambodgiens, qui ont fait confiance aux Nations Unies, sont vitaux pour le succès de la mission de l'APRONUC.

Le Président

La tâche qui nous attend ne sera pas facile; un travail des plus urgents et des plus difficiles reste à faire. Il est clair que l'appui généreux et l'attention constante de la communauté internationale seront nécessaires pour atteindre les objectifs du règlement. Nous nous félicitons de tout coeur de l'intention du Secrétaire général d'examiner et de peaufiner continuellement l'opération de l'APRONUC à la lumière de l'expérience acquise et des nouvelles informations, en vue de l'utilisation la plus efficace des ressources disponibles. A cet égard, nous nous félicitons particulièrement de l'annonce de son intention de se rendre au Cambodge. Je pense que les Etats-Unis peuvent contribuer de manière importante à cet effort, lequel est essentiel en raison du coût énorme et de l'ampleur de l'opération. Les Etats-Unis s'engagent à travailler étroitement avec le Secrétaire général et ses collaborateurs, ainsi qu'avec les autres membres du Conseil de sécurité et les pays intéressés, dans les semaines à venir et tout au long de l'opération. Nous sommes convaincus que l'accroissement de l'efficacité de l'APRONUC et la réduction de son coût qui en résultera profiteront aussi bien à l'opération qu'à l'Organisation.

Les Etats-Unis ont assisté avec beaucoup de satisfaction au développement accru de la coopération globale qui, à son tour, a fait naître l'espoir que l'Organisation des Nations Unies se montre enfin à la hauteur des responsabilités envisagées par ses fondateurs. Toute la portée et l'importance de cette vision ne sont nulle part plus évidentes que dans le mandat adopté aujourd'hui en faveur de la présence des Nations Unies au Cambodge. Les Nations Unies sont sur le point de faire démarrer une entreprise d'une ampleur, d'une portée et d'un coût extraordinaires. Il est probable que notre expérience au Cambodge contribuera à façonner dans les années à venir la perception de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument efficace de traitement des conflits régionaux comme de la viabilité de son principe de sécurité collective. Nous ne sous-estimons nullement ce défi et nous sommes prêts au contraire à le relever avec détermination et imagination.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Comme il n'y a plus d'orateurs, le Conseil de sécurité a achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 5.